



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 121666

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la revendication des médecins libéraux quant à la revalorisation à 23 euros de la consultation. En effet, malgré le contrat conventionnel, le conseil de l'UNCAM a décidé, le 15 février dernier, de repousser la revalorisation à 23 euros de la consultation des généralistes au-delà de 2007. Pourtant, grâce à leur effort de maîtrise médicalisée des dépenses comme ils s'étaient engagés à le faire, l'assurance maladie a économisé 1,3 milliard d'euros. De plus, la convention médicale signée en 2005 prévoit de destiner une partie de ces économies à la remise à niveau des honoraires médicaux. En conséquence, il souhaite connaître sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121666

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3256